

Envoyé en préfecture le 24/10/2024

Reçu en préfecture le 24/10/2024

Publié le 24/10/2024

ID : 059-215903832-20241015-DC_2024_059-AU

S'LO

République Française
Département du Nord

Ville de Marly

Service : Etat Civil
JNV/CB/LL
N° DC-2024-0059

DÉCISION DU MAIRE

Objet : Renouvellement d'une concession au cimetière

Le Maire de la Ville de Marly,

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales notamment son article L 2122-22,

Vu, la délibération n° 22-51 du 19 juillet 2022 donnant délégation dans les domaines énumérés en l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la demande de Madame GAIONI née ZUCCHERO Marie-Esther visant à obtenir le renouvellement d'une concession dans le cimetière St Jacques,

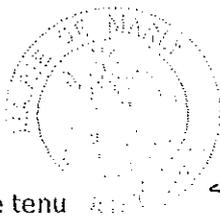
DECIDE

D'accorder le renouvellement d'une concession au cimetière communal portant le n° 2472 à Madame GAIONI née ZUCCHERO Marie-Esther domiciliée à Vendegies-sur-Ecaillon (La Somme) – 333 rue de Bermerain.

Le renouvellement de cette concession est accordé à compter du 17 octobre 2024 pour une durée de trente ans, d'une superficie de 3 m2, d'un montant de DEUX CENT EUROS.

La présente décision pourra faire l'objet de contestation auprès du Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Fait à Marly, le 15 octobre 2024



Pour Le Maire,
L'adjointe déléguée

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu
de sa réception en Sous-Préfecture le 24/10/2024
et de la publication le 24/10/2024

Isabelle DUPONT